

2. Organisation du contrôle interne, de la gestion des risques et plan de vigilance

Première partie : les procédures de contrôle interne mises en place et la gestion des risques

1. Généralités

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez SAVENCIA Fromage & Dairy ont notamment pour objet de vérifier que les informations comptables et financières communiquées aux organes sociaux du Groupe reflètent sincèrement l'activité et la situation des sociétés qui le composent. Elles ont également pour objet d'apporter l'assurance que les risques liés aux différents processus opérationnels mis en œuvre dans les différentes entités du Groupe sont connus et maîtrisés.

Le contrôle interne est mis en œuvre par chaque entité sous l'impulsion de la Direction Générale du Groupe et avec l'appui du Conseil d'Administration et de son Comité d'audit et des risques dans le cadre de leurs missions. Elles ont pour objet de vérifier que :

- les lois et règlements en vigueur dans chacun des pays où le Groupe opère, ainsi que les politiques qui encadrent la gestion des exploitations sont respectés ;
- les actifs sont sauvegardés ;
- les informations comptables et financières communiquées aux organes sociaux du Groupe reflètent sincèrement l'activité et la situation des sociétés qui le composent dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Elles contribuent également à prévenir et à détecter les erreurs et fraudes.

Comme tout système, ces procédures de contrôle interne ne peuvent fournir une garantie absolue de l'exhaustivité de la connaissance et de la maîtrise des risques.

La gestion des risques, s'appuyant sur une démarche ERM (Enterprise Risk Management) à tous les niveaux du Groupe, et notamment sur la cartographie des risques, vise à une stratégie de maîtrise des risques (opérationnels, financiers, stratégiques...) en optimisant :

- les moyens de prévention ;
- les moyens de réduction ou de couverture (par exemple par des contrats d'assurance) ;
- l'acceptation de la prise de certains risques.

2. Cartographies des risques

Le Groupe dispose de trois cartographies des risques construites en coordination avec le Management, dans le but d'identifier les risques potentiels et de développer les mesures permettant de réduire au maximum leur portée et leur occurrence :

- une cartographie des risques « Groupe » ;
- une cartographie des risques « Loi Sapin II » ;
- une cartographie des risques « Loi sur le devoir de vigilance ».

2.1 Cartographie des risques « Groupe »

La formalisation de la démarche d'analyse des risques (ERM) par les principales entités opérationnelles se poursuit. Les résultats de ces cartographies locales viendront compléter la cartographie Groupe existante.

La cartographie des risques comprend les étapes suivantes :

- identification des risques : le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs du Groupe ou sa réputation ;
- évaluation du niveau de gravité du risque : les risques sont évalués selon deux critères, leur probabilité d'occurrence et leur impact ;
- analyse du niveau de maîtrise du risque : cette étape consiste à examiner les mesures de prévention et de protection existantes à date et à évaluer le niveau de maîtrise des risques potentiels.

Les principaux risques identifiés au niveau du Groupe sont les suivants :

- Risque de non-respect de la réglementation

Les activités du Groupe sont soumises à de multiples lois et réglementations changeantes et de plus en plus contraignantes, relatives à la sécurité alimentaire, la protection des consommateurs, la nutrition, l'environnement, ou le droit de la concurrence.

Le Groupe veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires des pays où il opère, et prend les mesures qu'il considère appropriées pour s'assurer de ce respect. Outre une veille permanente afin d'identifier les différentes évolutions réglementaires, il développe par exemple des actions de sensibilisation à destination des collaborateurs concernés et poursuit des actions de formation.

● Risque produit

La confiance des consommateurs dans les marques du Groupe repose sur une matière première et un produit de qualité irréprochable. Le Groupe est donc particulièrement attentif à la sécurité alimentaire de ses produits. Le risque de contamination est principalement lié à des origines microbiologiques mais aussi à de possibles contaminants chimiques, allergènes ou corps étrangers et ce, aux différents stades de l'élaboration des produits, depuis la collecte du lait ou l'achat des matières premières jusqu'à la fabrication et le stockage des produits, ou leur distribution.

La politique qualité du Groupe couvre aussi bien les processus d'achat des matières premières, que de production et de distribution. Elle répond aux protocoles internationaux de diagnostic et de maîtrise de la sécurité alimentaire les plus rigoureux et est constamment mise à jour, notamment dans ses nouveaux métiers, comme la nutrition infantile ou le parapharmaceutique.

● Risque d'atteinte sérieuse à la réputation du Groupe

La réputation du Groupe et son image peuvent être, à tout moment, fragilisées par des événements défavorables portant atteinte à la notoriété de ses produits, ou par la diffusion non contrôlée d'informations préjudiciables dans les médias et les réseaux sociaux relatifs à ses activités, ses sites de production, ses marques, ses produits, leur composition et ses dirigeants.

Face à ce risque, le Groupe s'est doté d'un dispositif de gestion de crise qui a pour objectif de prévenir les crises et de réduire leurs impacts.

● Risque de volatilité des prix matières

Sur l'ensemble des marchés où il opère, le Groupe doit faire face à une volatilité croissante des prix des matières premières et de la cotation de produits industriels. Cette volatilité s'est accrue en Europe à partir de 2007, puis suite à l'arrêt en 2015 des dispositifs de régulation des marchés laitiers. Dans le cas d'une situation de marché fortement haussière, le Groupe pourrait ne pas pouvoir augmenter ses tarifs auprès des clients distributeurs dans la même proportion et dans les mêmes délais, ce qui pourrait impacter ses résultats.

Face à ce risque, le Groupe peut s'appuyer sur un portefeuille unique de marques internationales et locales reconnues sur leurs marchés.

● Risque d'arrêt d'un site stratégique

Certaines spécialités ou ingrédients stratégiques sont fabriqués ou transitent dans un nombre limité de sites, voire sur un site unique. La survenance d'un événement entraînant la destruction totale ou partielle de l'un de ces sites pourrait affecter significativement la production et la commercialisation de ces produits.

Le Groupe poursuit depuis de nombreuses années un programme de sécurisation de ses sites et de prévention des risques incendie avec le concours de ses assureurs et fixe à ses principaux sites industriels des objectifs d'amélioration visant à diminuer l'occurrence de ces risques. Le Groupe poursuit le développement d'une démarche de Plan de Continuité d'Activité en cas de sinistre majeur. En outre, le Groupe a toujours traditionnellement pratiqué une politique prudente en matière de protection de ses actifs, de couverture de risques majeurs du type dommages aux biens, de pertes d'exploitation et de responsabilité civile.

● Risque sécurité des hommes

La santé et la sécurité des hommes et des femmes qui travaillent pour le Groupe sont une priorité. Pour améliorer constamment la sécurité au travail, le Groupe met en œuvre un programme international de mobilisation, de formation et de gestion : « la Sécurité, c'est notre affaire ! ». Un référentiel sert de guide à toutes les unités de production et l'affichage des 10 règles d'or véhicule sur tous les sites les messages de prévention. Outil central de ce programme, la visite de sécurité comportementale (VSC) permet de sensibiliser et de mobiliser toutes les parties prenantes : Direction, managers et opérateurs. En outre, un programme visant à protéger la sécurité des collaborateurs en déplacement a été développé.

● Risques financiers

- Risque de marché

Le Groupe est exposé à des risques financiers, tels que les risques d'évolution des taux d'intérêt, de change ou des cours des matières premières. Ceux-ci peuvent avoir un impact défavorable sur le chiffre d'affaires et les résultats financiers.

La politique du Groupe consiste à suivre et gérer ces expositions de manière centralisée et de n'utiliser des instruments dérivés qu'à des fins de couverture économique. Les opérations de marchés font l'objet de procédures strictes. Le risque de change est par ailleurs limité par la stratégie du Groupe visant à produire et commercialiser localement la plupart de ses spécialités.

- Risque de placement

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie, notamment bancaire, dans le cadre de sa gestion financière. La politique bancaire du Groupe a pour objectif de réduire ses risques en diversifiant les contreparties, en privilégiant la qualité de crédit de celles-ci et leur caractère liquide ainsi qu'en appliquant des limites à chacune d'elles.

- Risque de financement

Le Groupe a été amené ces dernières années à augmenter son endettement via des financements à court et long terme. Le financement du Groupe fait l'objet d'une politique visant à centraliser et diversifier ses sources de financement et à veiller au respect des covenants liés à ces financements.

- Risque climatique

À court terme, le Groupe n'a pas identifié de risques financiers significatifs liés aux effets du changement climatique. Les risques associés au dérèglement climatique sont limités en raison des implantations géographiques des filiales. À date, les sites ayant identifié des risques potentiels s'y sont préparés en se dotant de plans de continuité d'activité et en réalisant des études spécifiques.

Afin de réduire progressivement ses émissions de gaz à effet de serre, SAVENCIA SA priorise les actions de réduction de ses consommations énergétiques et veille à ce que les nouveaux équipements soient moins émetteurs de GES.

● Risques de pertes de clients

La concentration de la grande distribution, client privilégié des circuits de grande consommation, accroît le risque de déréférencement lié au regroupement des ventes sur un nombre réduit de clients.

Afin de se prémunir contre un risque de déréférencement, le Groupe met en avant la force de ses marques, la qualité des services rendus et la rentabilité apportée à ses clients au travers d'une innovation régulière.

2.2 Cartographie des risques « Loi Sapin II »

La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique de décembre 2016, dite loi Sapin II, impose l'établissement d'une cartographie détaillant les risques de sollicitations externes aux fins de corruption, notamment en fonction des zones géographiques dans lesquelles le Groupe déploie ses activités.

La cartographie des risques de corruption vise deux séries d'objectifs :

- identifier, évaluer, hiérarchiser les risques de corruption pour garantir un programme de conformité efficace et adapté ;
- informer la Direction et lui donner la visibilité nécessaire pour la mise en œuvre de mesures de prévention et de détection proportionnées aux enjeux identifiés.

2.3 Cartographie des risques « Loi sur le Devoir de Vigilance »

Conformément à la loi relative au Devoir de vigilance, le Groupe a établi une cartographie des risques spécifiques propre à identifier et à prévenir les atteintes graves envers

les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement, résultant des activités du Groupe et de celles des sociétés qu'il contrôle.

Cette cartographie a été complétée en 2018 d'un axe « Matières premières » visant à évaluer les principaux risques liés à nos filières d'approvisionnements.

De cette cartographie émane un Plan de vigilance dont le suivi des mesures et l'évaluation de leur efficacité s'effectueront par le biais d'indicateurs identifiés et ce, sous la supervision de la Direction Conformité.

2.4 Règlement Général Sur La Protection Des Données (RGPD)

Le Groupe a poursuivi sa mise en conformité au RGPD en 2018 en ayant élaboré l'ensemble du corpus réglementaire de niveau Corporate. L'implémentation RGPD a commencé dans certaines filiales « test » et s'achèvera au second trimestre 2019. À l'issue, l'ensemble du Groupe sera mis en conformité au RGPD.

3. Modalités du contrôle

Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques (ERM) sont mises en place en tenant compte des valeurs du Groupe qui mettent en avant la subsidiarité et l'autonomie de ses unités, ainsi que de la cartographie des risques. La Société-mère contrôle l'activité de ses filiales au travers :

- des Directions d'Activité chargées de les animer et de les superviser ;
- de la Direction Financière chargée d'apprécier la pertinence des résultats et l'équilibre financier du Groupe.

Le Comité d'audit et des risques du Conseil d'Administration assure le suivi de l'efficacité de ces contrôles, en s'appuyant sur les travaux de l'Audit interne et des commissaires aux comptes.

Dans le cadre d'un plan pluriannuel, le Département d'Audit interne, rattaché à la Direction Générale du Groupe, porte une appréciation sur la maîtrise du contrôle interne de chacune des entités, ainsi que des processus transverses de plus en plus présents dans le Groupe, s'appuyant pour cela sur le cadre de référence défini par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les missions contribuent à apprécier les risques majeurs spécifiques à l'activité de chaque entité, en s'appuyant sur les cartographies des risques élaborées dans le cadre de la démarche ERM en cours de déploiement dans le Groupe. Le rapport établi à l'issue de la mission fait ressortir les points d'amélioration du contrôle interne. Les entités sont ensuite tenues d'établir et de déployer des plans d'actions visant à mettre en place les améliorations ainsi recommandées, et de rendre compte périodiquement de leur état d'avancement. L'avancement de ces plans

d'actions est supervisé par les Directeurs d'activité, et fait l'objet d'un suivi annuel par le Département d'Audit interne.

Concernant l'information financière, le processus d'élaboration des comptes de chaque filiale repose sur :

- un plan de comptes unique qui s'impose à toutes les filiales ;
- un manuel de procédures comptables visant à harmoniser les politiques mises en œuvre dans ce domaine.

Sur ces bases, les filiales établissent des situations mensuelles qui se comparent à la même période de l'exercice précédent. Elles établissent également une prévision annuelle de résultats. La Direction Financière du Groupe assure un suivi de l'activité et de ses résultats avec une présence active et un contrôle des informations reçues par les Directeurs Financiers de chaque activité.

Les comptes sociaux de chaque filiale et les informations supplémentaires nécessaires à l'établissement et aux retraitements des consolidations semestrielles et annuelles sont par ailleurs certifiés par les auditeurs externes de chaque filiale. La nomination de ces auditeurs est inscrite dans une politique d'harmonisation établie en liaison avec les commissaires aux comptes du Groupe. De plus les dirigeants de chaque filiale signent une lettre d'affirmation,

à l'attention du Conseil d'Administration, sur la qualité et le contenu de leurs comptes.

Le processus d'élaboration des comptes consolidés repose sur un système informatisé permettant de centraliser les comptes sociaux ainsi harmonisés de même que les informations supplémentaires nécessaires à l'élaboration de la consolidation.

Pour que ces opérations de consolidation soient assurées dans de bonnes conditions de contrôle interne, des procédures ont été établies et visent à garantir l'intégrité des données collectées au moyen d'un outil unique dont les accès sont strictement contrôlés. La fiabilité des traitements de consolidation et l'image fidèle des restitutions consolidées sont garanties par des procédures visant à séparer les tâches et à assurer la supervision des opérations.

Les commissaires aux comptes, dans le cadre de leurs diligences relatives à la vérification des comptes consolidés, procèdent chaque année à un examen des procédures mises en place pour l'établissement de ceux-ci et formulent les recommandations qu'ils estiment nécessaires. Ces remarques sont prises en compte pour améliorer régulièrement nos procédures existantes.

Deuxième partie : plan de vigilance

Rappel des dispositions réglementaires

Conformément à la loi relative au devoir de vigilance, le Groupe SAVENCIA Fromage & Dairy a une obligation d'établir et de mettre en œuvre de façon effective un plan de vigilance propre à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L. 233-16 du code de commerce, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Pour ce faire, la loi prévoit que les entreprises doivent adopter différentes mesures qui permettent d'établir ce plan de vigilance :

- une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques ;

- des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques, établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives dans ladite société ;
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

La loi n'apporte pas de précision quant aux méthodes à adopter pour mettre en œuvre chacune de ces mesures. Or, dans un souci d'objectivité, et compte tenu de l'absence de directives réglementaires explicites, SAVENCIA Fromage & Dairy a choisi de s'aligner sur des Principes internationaux de référence desquels découlent la loi relative au devoir de vigilance, pour construire ces méthodes de travail, à savoir principalement : les Principes Directeurs des Nations Unis, Les Principes Directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales, la Déclaration tripartite de l'OIT et la norme ISO 26000.

1. Méthode générale de travail sur l'élaboration du plan de vigilance et évolutions 2017-2018

L'engagement de SAVENCIA Fromage & Dairy en faveur du développement durable et des enjeux sociétaux qui en découlent se manifeste à travers des documents et des actions adoptés au niveau du Groupe. Les engagements RSE sont consolidés au niveau du Groupe depuis octobre 2018 en 4 piliers : un plaisir sain et responsable (1), des filières agricoles durables (2), l'empreinte environnementale (3), et le bien-être de nos collaborateurs (4).

Pour SAVENCIA Fromage & Dairy, le devoir de vigilance doit s'inscrire dans la continuité de ces engagements et non pas uniquement dans une démarche de conformité. Le devoir de vigilance doit être perçu comme un tremplin pour le développement de filières durables et servir de levier d'innovation pour toutes ses activités.

Pour cette raison, SAVENCIA Fromage & Dairy a réalisé un premier travail de cartographie des risques en 2017 afin de répondre aux exigences de la loi relative au devoir de vigilance. Ce travail a permis de réaliser un premier état des lieux des actions réalisées, de sensibiliser les différents départements concernés au sein de l'entreprise, et d'identifier des premières pistes de travail. Mais l'obligation relative au devoir de vigilance nous incite à aller encore plus loin pour identifier les risques d'impact que nos relations d'affaire et/ou produits peuvent créer sur les droits humains, la santé et l'environnement.

En 2018, SAVENCIA Fromage & Dairy a donc travaillé à mettre en place un cadre de travail nous permettant de fédérer les différents départements concernés et d'initier un travail qui s'inscrive sur le long terme, en avançant par étape. La réalisation d'une cartographie des risques potentiels liés à nos filières d'approvisionnement a été le point central de notre travail en 2018. L'objectif principal de cette année était de connaître les types de risques qui pourraient potentiellement concerner ses filières d'approvisionnement et de formuler sur cette base, des pistes d'actions sur la mise en place d'un processus de vigilance raisonnable.

2. Cartographie des risques potentiels liés aux filières d'approvisionnement

2.1 Méthodologie

Une première cartographie des risques a été réalisée en 2017 sur le périmètre de SAVENCIA Fromage & Dairy et de ses filiales. Les résultats de ce travail étaient tirés de la cartographie des risques « Groupe » afin d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser les risques majeurs potentiels liés à nos obligations de vigilance découlant de nos activités dans le périmètre donné. Cette première cartographie a permis d'identifier des thématiques qui peuvent exposer SAVENCIA Fromage & Dairy à des risques. Réciproquement,

il convient d'identifier à présent les risques que les activités de SAVENCIA Fromage & Dairy peuvent faire courir sur les droits humains, la santé et l'environnement.

Pour sa deuxième année, SAVENCIA Fromage & Dairy a souhaité approfondir le périmètre d'analyse des risques sur les droits humains et l'environnement, deux domaines qui avaient été identifiés comme les plus prioritaires. Nous avons choisi de nous concentrer sur l'analyse des risques liés à l'approvisionnement de deux matières premières. Une telle approche nous a permis d'analyser les risques sur le périmètre des filiales de SAVENCIA Fromage & Dairy mais également sur celui de nos chaînes de valeurs et surtout de se concentrer sur les risques potentiels concernant ce type d'activités.

Face à l'enjeu de la prise en compte d'achats et de production de milliers de références produits, l'objectif de cette cartographie des risques potentiels a été d'acquérir une connaissance suffisante de « la nature des incidences négatives effectives et potentielles sur les droits de l'Homme » dans lesquelles SAVENCIA Fromage & Dairy peut avoir une part, et « de comprendre les incidences particulières » que le Groupe pourrait avoir sur certaines personnes dans un cadre de fonctionnement donné (Principes 18, PDNU). Dans cette optique, nous avons travaillé par étapes :

- nous avons réalisé un travail d'identification et d'analyse des risques potentiels et intrinsèques liés à notre filière d'approvisionnement stratégique : le lait. Par ailleurs, une filière très secondaire est identifiée : les fruits secs. Ce travail a été réalisé à travers une recherche documentaire fouillée, avec le soutien d'experts, en faisant ressortir les principaux risques et pays où se manifesteraient potentiellement ces risques ;
- ces risques ont été qualifiés juridiquement afin d'identifier les droits humains potentiellement concernés et les détenteurs de ces droits ;
- ils ont ensuite été mis en perspective avec les engagements, actions et processus de gouvernance déjà mis en place au sein du Groupe et auprès de nos partenaires afin d'identifier les zones d'actions prioritaires ;
- enfin, un travail avec les personnes en charge de l'achat de ces matières premières et de la gestion de ces filières nous a permis de mieux comprendre les zones potentiellement à risques au sein de nos chaînes d'approvisionnements. L'un des objectifs 2019 sera de délimiter notre sphère d'influence au sein de ces chaînes, par filière et d'affiner cette analyse des risques.

2.2 Résultats de la cartographie

Les recherches ont permis d'établir que les deux matières premières étudiées peuvent potentiellement avoir un impact sur 9 sous-catégories de risques, que nous avons classés dans 3 grandes catégories : risques liés au travail, à la santé et à l'environnement.

Il s'agit de recherches macro et donc de risques existant potentiellement dans ces filières pour tout un secteur.

Cette nomenclature des risques permet toutefois de créer une grille de lecture nouvelle sur les filières de SAVENCIA Fromage & Dairy, à travers le prisme des droits humains, afin d'adapter nos engagements et nos actions. Elle n'est ni exhaustive, ni figée dans le temps.

Les droits humains et libertés fondamentales potentiellement impactés se retrouvent dans chacune de ces catégories de risques, de manière transversale et y sont spécifiés, ainsi que les catégories de personnes potentiellement concernées par ces risques.

Une telle lecture permet de créer des clefs d'entrées afin d'identifier les engagements et les actions les mieux adaptés pour y répondre, en fonction de notre sphère de responsabilité.

2.2.1 Enjeux relatifs au travail

Les droits humains potentiellement concernés sont : droit au travail ; droit à ne pas être dans une situation de travail forcé, esclavage moderne ou servitude pour dette ; droit à une rémunération juste et favorable pour soi et sa famille ; droit à une protection égale contre toute forme de discrimination, droit de jouir de conditions de travail justes et favorables ; droit de former avec d'autres des syndicats et de s'affilier au syndicat de son choix ; droit au repos, respect des temps de loisirs et limitation raisonnable de la durée du travail - droit aux congés payés périodiques et rémunération des jours fériés, droit à la sécurité sociale y compris aux assurances sociales, droit à la santé ; droit à l'éducation, droit attaché à la protection des enfants.

Ces droits se retrouvent potentiellement à travers les 5 sous-catégories de risques suivantes : risques sur les conditions de travail ; risques liés à la rémunération des travailleurs ; risques liés au travail forcé ; risques liés aux conditions de travail des travailleurs migrants ; risques liés au travail des enfants.

Les personnes concernées par ces risques sont principalement les travailleurs et travailleuses des filières analysées, dont : les travailleurs migrants, les travailleurs non-qualifiés, travailleurs temporaires, les enfants, les responsables syndicaux.

2.2.2 Enjeux relatifs à la santé

Les droits humains potentiellement concernés sont : droit à des conditions de travail justes et favorables (et notamment droit à la sécurité et à l'hygiène du travail) ; droit à la santé ; droit à un examen médical avant le recrutement ; droit d'accès à des soins de santé ; droit à la sécurité sociale ; droit à l'information.

Ces droits se retrouvent potentiellement à travers les 2 sous-catégories de risques suivantes : risques liés à la santé et la sécurité des travailleurs ; risques liés à la santé des consommateurs.

Les personnes potentiellement concernées par ces risques sont principalement les salariés du Groupe, les travailleurs dans les différentes chaînes de valeur de SAVENCIA Fromage & Dairy et les consommateurs.

2.2.3 Enjeux relatifs à l'environnement

Les droits humains potentiellement concernés sont : droit de vivre dans un environnement sain ; droit à l'alimentation ; droit à l'eau ; droits fonciers ; droit à la santé ; droit d'accès à la justice ; droit à l'information.

Nos filières sont potentiellement concernées par 2 sous-catégories de risques : risques de pollution ; risques sur l'utilisation des ressources.

Les personnes potentiellement concernées par ces risques sont principalement externes aux chaînes d'approvisionnement, par exemple : consommateurs ; communautés locales et riverains ; populations indigènes selon les pays.

2.3. Analyse de la cartographie des risques

Conformément aux exigences de la loi, la nomenclature ci-dessus met en exergue des risques potentiels encourus par les détenteurs de droits, et non les risques encourus par l'entreprise.

Cette liste consolidée constitue une première cartographie des risques spécifiques, mais théoriques, pouvant être réalisés dans 2 des filières de SAVENCIA Fromage & Dairy. Il s'agit de risques macroscopiques que l'on retrouve dans certains pays d'approvisionnement. Un travail plus approfondi devra déterminer si ces risques se retrouvent dans les chaînes de valeurs de SAVENCIA Fromage & Dairy.

Pour cela, un travail spécifique sera développé pour approfondir la visibilité de SAVENCIA Fromage & Dairy sur ses chaînes d'approvisionnement afin d'entamer, dans l'esprit de la loi sur le devoir de vigilance, un processus de cartographie de ses chaînes d'approvisionnement qui aille au-delà des fournisseurs de rang 1 ou 2, selon les filières. L'objectif sera ainsi d'améliorer la maîtrise des risques potentiels en généralisant, en approfondissant ou en perfectionnant des pratiques ou procédures déjà existantes.

3. Procédures d'évaluations régulières

Le plan de vigilance vient compléter les dispositifs déjà en place relatifs :

- à la gestion des risques fournisseurs (qualité, hygiène, sécurité, service, dépendance, défaillance,...) pouvant affecter la pérennité et la stabilité de nos sources d'approvisionnement tant en termes de produits que de services ;
- à la gestion de la matière première laitière. Le programme « Production Laitière Durable » s'intéresse spécifiquement à ce domaine depuis plusieurs années avec l'ambition

d'étendre son périmètre à un nombre plus important de producteurs. Il permet d'accompagner les éleveurs qui le souhaitent afin de faire évoluer les pratiques de production du lait dont un des objectifs est la réduction des gaz à effet de serre.

Le plan de vigilance s'appuie sur l'évaluation :

- des pratiques RSE des fournisseurs majeurs ;
- de la politique de lutte contre la corruption et le trafic d'influence des fournisseurs de premier rang ciblés selon notre cartographie des risques « SAPIN 2 » ;
- du travail dissimulé, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Depuis 2010, une Charte « Achats Durables & Solidaires » est soumise aux Fournisseurs majeurs pour signature. Cette Charte a été établie en cohérence avec la Charte éthique du Groupe et selon la Charte des bonnes pratiques d'achats établie sous la tutelle du Ministère de l'Économie, des Finances, de l'Industrie, de la Concurrence et de la Médiation nationale, dont le Groupe est signataire depuis le 10 janvier 2012.

À compter du 1er janvier 2018, sa dénomination devient « Charte Achats Responsables » et se voit renforcée de la Charte relative à l'engagement de SAVENCIA Fromage & Dairy contre la corruption et le trafic d'influence dans ses relations avec ses partenaires commerciaux, et ajustée des nouvelles dispositions relatives au code de conduite interne établi par le Groupe dans le cadre de la loi Sapin 2.

L'évaluation des risques RSE est établie via le processus d'évaluation EcoVadis, engagé depuis 2010. Il couvre et suit à ce jour environ 300 fournisseurs majeurs. Les 4 domaines d'évaluation sont :

- Environnement ;
- Social ;
- Ethique & Corruption ;
- Relations Fournisseurs & Chaîne d'approvisionnement.

Le plan vise à couvrir à terme 80 % des dépenses externes Groupe (hors achats matière première laitière) dans le cadre de relations commerciales établies. Le déploiement de la « Charte Achats Responsables » s'opère par vagues successives avec un suivi du taux de couverture.

Les principales actions mises en œuvre en 2018 ⁽¹⁾

La « Charte relative à l'engagement du Groupe Savencia contre la corruption et le trafic d'influence dans ses relations avec ses partenaires commerciaux » a fait l'objet d'un envoi aux partenaires France et Directions Commerciales monde, respectivement les 17 novembre 2017 et 16 avril 2018 avec une note d'accompagnement en versions française et anglaise.

(1) Tous les chiffres du paragraphe se rapportent au Groupe Savencia

Le processus d'évaluation des risques RSE, via l'évaluation EcoVadis a permis, au 31 décembre 2018, de réaliser **466 évaluations**. Note moyenne obtenue de **49,6** versus **42,2** de moyenne selon le panel sectoriel EcoVadis (Food & Beverage). De plus, la note Fair Business Practices (FBP) est là encore supérieure à la moyenne, puisqu'elle est de **44,6** versus une moyenne de **40,1**.

La Direction Achats Groupe a procédé à deux campagnes d'évaluation EcoVadis en 2018 selon ciblage de la cartographie des risques EcoVadis.

- Campagne 1 (Argentine, Brésil, Hongrie) : **52 fournisseurs** ont répondu sur les **111** invités.
- Campagne 2 (Europe) : **51 fournisseurs** ont répondu sur les **70** invités.

Une troisième campagne (Serbie, Ukraine) a été lancée en janvier 2019 sur **61** fournisseurs.

Ces différentes mesures permettent d'évaluer régulièrement nos fournisseurs. Afin de répondre de manière adaptée aux risques potentiels identifiés dans la cartographie des risques 2018, un travail d'évaluation de ces procédures, au regard de ces risques, devra être entamé en 2019.

4. Actions d'atténuation des risques ou de prévention d'atteintes graves

SAVENCIA Fromage & Dairy est engagé en faveur du respect des droits humains, du respect des normes du travail et de la protection de l'environnement depuis plusieurs années. Des actions sont mises en œuvre au niveau du Groupe pour veiller à leur respect, et un système de gouvernance permet de recenser et prioriser les procédures existantes.

Le travail réalisé en 2018 sur le plan de vigilance a permis de démontrer que les mesures de prévention relatives aux catégories de risques identifiés ainsi que les procédures permettant le déclenchement d'actions d'atténuation des risques concernent principalement le périmètre de SAVENCIA Fromage & Dairy. Une démarche de consolidation des mesures de prévention devra ainsi être engagée à partir de 2019 sur le périmètre de nos filiales, en impliquant chacune des filiales concernées, tout en consolidant les mesures déjà existantes au niveau de SAVENCIA Fromage & Dairy.

4.1 Droits humains et risques liés au travail

À travers son engagement depuis 2003 au Pacte Mondial de l'ONU, SAVENCIA Fromage & Dairy s'engage à respecter les exigences sociales et les droits humains fondamentaux dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté.

La Charte éthique du Groupe - le Groupe et sa Culture - remise à chaque collaborateur, rappelle les 10 principes fondamentaux relatifs aux droits de l'Homme, aux

normes du travail et à l'environnement, et renforce cet engagement.

Le plan de vigilance en faveur des droits humains et des libertés fondamentales vient confirmer ces exigences auprès de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur.

Dans ce cadre, le Groupe veille à s'assurer du bon respect des engagements en faveur des droits humains et libertés fondamentales, par le respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail - OIT, et dans une première étape notamment sur les deux thèmes suivants :

- Sur le respect des législations et cultures locales en matière d'âge :
 - le respect du non-travail des enfants,
 - la non-discrimination liée à l'âge.
- Sur le développement individuel des salariés et la cohésion collective :
 - l'extension progressive du principe de l'entretien individuel annuel dans tous les pays du monde,
 - la promotion du dialogue social au travers de la représentation des salariés.

La cartographie des risques pouvant exister au sein des filières a permis de souligner que SAVENCIA Fromage & Dairy devait affiner ces engagements, notamment concernant les travailleurs et travailleuses de ses chaînes de valeur. Un processus de gouvernance devra être mis en place pour gérer les actions potentielles d'atténuation des risques à adopter, en collaboration avec ses partenaires commerciaux.

4.2 Risques liés à la Santé et à la Sécurité

SAVENCIA Fromage & Dairy souhaite faire de la sécurité et de la santé au travail une valeur partagée avec ses partenaires intervenants sur ses sites (prestataires de services et sociétés d'intérimaires). La démarche SST – Sécurité et Santé au Travail, déployée depuis 2009 a été redynamisée sous le nom : « La Sécurité c'est NOTRE affaire » en 2016, afin de souligner l'importance du collectif et de la co-responsabilité. Cette démarche se base notamment sur :

- une Charte SST co-signée par le Président et le Vice-Président du Groupe visant à terme le ZERO accident du travail ;
- des instances de pilotage d'animation et de suivi : Comité de Gouvernance SST, « G20 » (regroupant les représentants de la sécurité au travail en France et dans les pays limitrophes), Semaine Mondiale SST ;
- un Référentiel SST regroupant les Bonnes Pratiques, dont le niveau de déploiement est régulièrement audité ;
- des indicateurs clés partagés par l'ensemble des filiales.

Au niveau de SAVENCIA Fromage & Dairy, la démarche est co-animée par les Directions des Ressources Humaines et Industrielle.

Au niveau des filiales la démarche est animée par une organisation locale portée par la Direction Générale et le plus souvent accompagnée par un préventeur sécurité désigné sur chaque site.

Pour rappel, SAVENCIA Fromage & Dairy a poursuivi la démarche engagée depuis 2009 en matière de sécurité des collaborateurs qui vise à réduire le nombre d'accidents de travail et leur gravité en se basant sur deux indicateurs clés suivis par l'ensemble de ses filiales :

- le suivi du Taux de Fréquence des effectifs inscrits et intérimaires (TFi)
- (= nombre d'accidents de travail avec arrêt * 1 000 000 / nombre d'heures travaillées).
- le suivi du taux de gravité des effectifs inscrits (TG)
- (= nombre de jours d'arrêt suite à accident du travail * 1 000 / nombre d'heures travaillées).

Dans le cadre du plan 2017, SAVENCIA Fromage & Dairy s'est aussi proposé de disposer d'un niveau de perception sur le bien-être au travail des collaborateurs du Groupe par la réalisation périodique d'enquêtes d'opinion interne et la mise en place de plans d'amélioration.

Le suivi de cette perception se fait via l'enquête Great Place To Work qui permet de mesurer : la confiance dans le management avec la Crédibilité, le Respect et l'Équité, la Fierté au travail, la Convivialité au sein de l'Entreprise, et « Être une entreprise où il fait bon travailler ».

Un tableau de bord de suivi des enquêtes a été mis en place. Les prochaines enquêtes sont programmées en octobre 2019 sur l'ensemble du périmètre.

LES PRINCIPALES ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2018

- 6^e édition de la semaine mondiale de la SST ;
- accompagnement des sites accidentogènes avec la démarche Dupont ;
- animation de la filière avec la tenue de 2 G20 ;
- audits SST internes réalisés.

4.3 Risques liés à l'environnement

Afin de **réduire son empreinte environnementale**, le Groupe a défini 4 axes prioritaires :

- la réduction des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre ;
- la réduction des prélèvements d'eau dans le milieu naturel ;
- la prévention des pollutions et des nuisances ;
- le renforcement du tri et de la valorisation des déchets.

La Direction Industrielle veille à la mise en œuvre des **Bonnes Pratiques** dans ces différents domaines. Cette année un premier guide « socle » a été rédigé afin de rassembler ces Bonnes Pratiques, et ainsi faciliter leur diffusion et leur mise en œuvre dans l'ensemble des filiales.

Dans le cadre du **devoir de vigilance** une attention particulière est portée sur la prévention des pollutions dans les milieux aquatiques. L'indicateur retenu est la Demande Chimique en Oxygène (DCO) des effluents avant traitement (effluents bruts) et après traitement (effluents rejetés dans le milieu naturel).

Cet indicateur fait l'objet d'un suivi chaque trimestre auprès de l'ensemble des filiales de SAVENCIA Fromage & Dairy. Les résultats sont consolidés et analysés en réunion « Énergies et Matières » deux fois par an avec les Directions Industrielles concernées afin de traiter les problématiques éventuelles et définir les priorités d'action.

Ainsi certains programmes de modernisation au sein d'ateliers de fabrication (ex : récupération et valorisation du sérum, stations NEP) et/ou de stations d'épuration (ex : extension de capacité de STEP, aménagement de lagunes) ont été engagés afin de garantir la conformité des rejets et de prévenir toute pollution accidentelle dans le milieu naturel.

Plusieurs **projets sont en cours ou en préparation** tant en France qu'à l'International.

Ces mesures de prévention sont complétées par un **dispositif d'alerte et de mobilisation** en cas d'incident ou d'accident environnemental, afin de mettre en œuvre immédiatement toutes les mesures nécessaires.

Concernant le risque industriel lié à l'incendie, SAVENCIA Fromage & Dairy a mis en place sur ses sites majeurs des plans de protection incendie assortis d'investissements (source d'eau, sprinkler etc...). Un indicateur de suivi annuel des projets a été établi pour suivre la progression de la notation des sites vis-à-vis de la protection incendie.

5. Mécanismes d'alerte

Toutes distorsions relatives à l'application de la loi sur le devoir de vigilance doivent être remontées par le réseau interne spécialisé disposant d'une adresse e-mail et d'un numéro de téléphone dédiés :
compliance@savencia.com/(+ 33) 1 34 58 64 14.

6. Dispositif de suivi des mesures et d'évaluation de leur efficacité

● Gouvernance

L'élaboration du plan 2017 a conduit à la création d'un groupe de travail interne sur la mise en œuvre du devoir de vigilance avec pour mission la gouvernance des actions

mis en place au sein du Groupe, sous le pilotage de la Direction de la Conformité. Le plan a été élaboré avec des porteurs dûment identifiés en fonction des indicateurs listés. Le suivi des mesures mises en œuvre et l'évaluation de leur efficacité ont été effectués par ces mêmes porteurs, sous la supervision du Directeur de la Conformité.

En 2019, un « Comité Ethique et Culture Groupe » (CECG) aura notamment pour objet, dans le cadre de ses diverses missions, de suivre la gouvernance liée au plan de vigilance.

● Reporting

Les engagements de SAVENCIA Fromage & Dairy en matière de RSE ont donné lieu à la définition et à la mise en place d'indicateurs de suivi spécifiques dans nos outils de reporting interne. Les travaux initiés sur le devoir de vigilance ont été l'occasion de compléter certains indicateurs et d'en intégrer d'autres, notamment sur le thème du respect des normes sur le travail au sein du périmètre groupe (questions liées à l'âge, déploiement des entretiens individuels annuels des collaborateurs, et de la promotion du dialogue social dans nos entreprises).

Ces remontées d'informations permettront de faciliter la mise à jour des cartographies de risques et de réaliser une première cartographie des pratiques, de s'assurer du respect des droits fondamentaux, et de proposer des mesures correctives, établies sur cette base.

● Cartographie des risques

Dans un souci d'amélioration continue, la cartographie des risques sera mise à jour pour l'affiner au niveau de SAVENCIA Fromage & Dairy et de ses filiales, et créer ainsi une culture commune des risques extra-financiers en cohérence avec sa démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise. Cet objectif nécessitera un travail de collaboration et d'organisation transverse entre différents métiers, différentes filiales et différents acteurs. Une veille régulière des risques sur les droits humains, la santé et l'environnement permettra de compléter ce dispositif et de nourrir ce travail.

● Création d'un réseau de correspondants Conformité

La création et l'animation de groupes de travail par filière sera initiée afin de construire des réponses adaptées à chacune d'entre elles. Les risques identifiés ainsi que leur maîtrise varient en effet d'une filière à l'autre, selon la place de SAVENCIA Fromage & Dairy dans la chaîne de valeur, les filiales concernées, les pays impliqués etc. Des outils de formation et de sensibilisation sur les droits humains seront diffusés dans un premier temps dès le début de l'année 2019 et permettront d'animer un réseau de correspondants Conformité dédiés au sein de nos filiales.